



MUNICIPALITÉ  
1045 OGENS

Ogens, le 17 novembre 2025

## Rapport de Gestion – Budget 2026

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

### Préambule :

Le rapport de gestion du budget 2026 s'inscrit dans une phase de transition majeure avec le passage au nouveau système MCH2, marquant une étape clé dans la modernisation et l'optimisation de nos processus de gestion budgétaire.

En raison de la refonte complète du plan comptable induite par cette évolution, aucune comparaison directe avec les budgets des exercices précédents n'est possible.

Le rapport a pour but de présenter, ainsi que de commenter, le budget 2026 en soulignant les points importants qui doivent être mis en évidence pour les dicastères mentionnés ci-dessous :

- 0- Administration générale
- 1- Ordre et sécurité publics, défense
- 2- Formation
- 3- Culture, sport et loisirs, église
- 4- Santé
- 5- Prévoyance sociale
- 6- Trafic et télécommunications
- 7- Protection de l'environnement et aménagement du territoire
- 8- Économie publique
- 9- Finances et impôts

Pour les montants liés à l'habitant, nous sommes partis sur une base de 341 habitants pour l'année 2026.

Le tableau des amortissements se trouve en dernière page du rapport.

Nous vous recommandons de le lire attentivement car il n'est pas prévu de passer en lecture le budget 2026 lors de la séance du Conseil Général ; seul le préavis sera lu. Nous n'irons dans le détail qu'en cas de questions.

## **Comptes de fonctionnement :**

### **0. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

*charges CHF 172'765 – produits CHF 14'650*

Ce poste regroupe les charges indispensables au fonctionnement administratif de la commune, incluant les rémunérations des autorités, les salaires de la greffe et de la bourse répartis selon la charge de travail conformément au MCH2, ainsi que les vacations nécessaires aux commissions et à l'organisation des votations.

#### **01 Légitif et exécutif**

*charges CHF 57'335 – revenus CHF 150*

Pour 2026, un montant de CHF 4'875 est prévu pour le légitif (0110), couvrant principalement les indemnités du Bureau du Conseil général (Président et Secrétaire). Du côté de l'exécutif (0120), les indemnités de la Municipalité sont budgétées à CHF 42'000.

Le budget inclut une estimation de 600 heures de travail des municipaux pour l'année. Ce volume couvre la gestion courante, les séances, les représentations externes, le suivi des dossiers, ainsi que les projets communaux et intercommunaux. Les vacations nécessaires aux commissions et aux opérations de vote totalisent 90 heures, réparties à raison de 30 heures pour les commissions (5 séances × 3 personnes × 2h) et 60 heures pour les votations (4 votations/élections × 5 personnes × 3h).

Finalement, l'année 2026 marque également la fin de la législature 2021-2026. Il sera proposé une révision des rémunérations pour la prochaine législature 2026-2031, afin de mieux refléter la charge croissante des fonctions, marquée principalement par des exigences administratives renforcées.

#### **02 Services généraux**

*charges CHF 115'430 – revenus CHF 14'500*

Dans le cadre de la mise en œuvre du MCH2, les charges de personnel administratif (3010-3050-3052-3053) sont désormais ventilées selon la charge réelle de travail par fonction et par activité. Les salaires de la greffe, de la bourse et des employés communaux ne sont plus regroupés dans un poste unique, mais répartis entre les différents sous-postes, conformément aux principes de transparence et de traçabilité du nouveau modèle comptable.

Dans ce cadre, les salaires de la greffe et de la bourse sont répartis comme suit :

- **0210 – Administration des finances** : imputation du salaire de la bourse, correspondant au suivi de la comptabilité et au traitement des écritures.

Sont également inclus dans ce poste un montant de CHF 3'500 des honoraires de la fiduciaire pour la révision des comptes annuels.

- **0220 – Administration générale** : imputation du salaire de la greffe, couvrant l'essentiel des activités du secrétariat communal et de la gestion administrative ; ainsi que l'imputation du salaire de la bourse, liée aux tâches de facturation et des procédures administratives.

Sont également inclus dans ce poste la location du garage (4470), du cabinet de la massothérapeute et de la grande salle (4472). La commune d'Ogens met à disposition un poste de travail pour la bourse de la commune de Bioley-Magnoux (4260).

Il est également prévu un budget de CHF 15'000 qui concerne les derniers travaux liés à l'entretien de la maison de commune (3144), à savoir le remplacement des mécanismes des

horloges du clocher, mais également l'électricité (luminaires, contrôle OIBT...) qui seront terminés début 2026.

- **221 – Contrôle des habitants** : imputation du salaire de la préposée au contrôle des habitants.

Sont également inclus dans ce poste les émoluments pour actes administratifs (4210), à savoir cartes d'identité et permis de séjour.

## **1. ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE**

*charges CHF 73'060 – revenus CHF 0*

### **11 Sécurité publique**

*charges CHF 50'610 – revenus CHF 0*

La facture policière est établie par la NPIV (Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise) sur la base d'un décompte prévisionnel annuel fourni par le Canton. Son montant dépend directement du nombre d'habitants de la commune ainsi que des paramètres cantonaux liés aux prestations de sécurité. Le montant total de la facture policière est de CHF 75'383'815.

- 35% de la facture correspond au socle sécuritaire commun. Il est pris en charge par l'ensemble des communes. En francs par habitant, le montant de ce socle commun est de CHF 30.80.
- 65% de la facture est répartie exclusivement entre les communes délégatrices. Sa répartition se fait à 50% selon la population et à 50% selon la population pondérée (paliers). Pour une délégatrice de la taille de notre commune, la participation par habitant est de CHF 117.60.

Ceci représente donc un montant total arrondi de CHF 50'610 pour notre commune.

### **14 Questions juridiques**

*charges CHF 0 – revenus CHF 0*

### **15 Service du feu**

*charges CHF 13'200 – revenus CHF 0*

La commune est rattachée au SDIS Haute-Broye, qui assure la défense incendie et les secours sur le territoire. Le coût total réparti entre les communes est de CHF 642'091, le nombre total d'habitants répartis dans l'association est de 16'646. En francs par habitant, le montant de ce poste est de CHF 38.57, soit un total arrondi pour la commune de CHF 13'200.

### **16 Défense**

*charges CHF 9'250 – revenus CHF 0*

Notre commune est rattachée à la Société de tir des Armes Réunies de Chapelle-sur-Moudon. Le coût par habitant de s'élève à CHF 1.00. Pour notre commune cela représente un montant arrondi CHF 350.

Le coût par habitant de l'ORPCI s'élève à CHF 26.06. Pour notre commune cela représente un montant arrondi CHF 8'900.

## **2. FORMATION**

*charges CHF 470'900 – revenus CHF 17'290*

Ce poste regroupe les contributions communales liées à la formation, comprenant l'enseignement obligatoire, l'accueil parascalier et les prestations culturelles reconnues d'utilité publique. Ces charges sont fixées selon des clés de répartition intercommunales ou cantonales, principalement basées sur le nombre d'élèves domiciliés dans la commune.

## 21 Scolarité obligatoire

charges CHF 470'900 – revenus CHF 17'290

- **214 – Ecoles de musique :** la participation communale à la Fondation pour l’Enseignement de la Musique (FEM) est encadrée par le décret du Grand Conseil n° 444.00.211222.1, Art 1. Ce décret fixe la contribution des communes à CHF 9.50 par habitant, pour la période allant de 2022 à 2026. Le montant est calculé sur la base de la population officiellement reconnue, et constitue une charge obligatoire destinée à soutenir l’enseignement musical subventionné au niveau cantonal. Pour notre commune cela représente un montant arrondi de CHF 3'250.
- **218 – Accueil de jour :** L’augmentation du budget de l’EFAJE est principalement dû au volume d’heures en augmentation, à l’ouverture et à l’agrandissement de 2 garderies. Les heures estimées pour le budget sont extrapolées à partir des heures prestées au cours du premier semestre 2025. Il est à noter, dans le cas de la commune d’Ogens, une diminution de 2% de la consommation d’heures par les familles, et une augmentation de 9% du coût unitaire pour la commune. Pour notre commune cela représente un montant de CHF 137'970.

Commune	Habitants	Nombre d’heures estimées			Prévision en CHF pour années 2026 selon budget				
		Accueil Familial	Accueil préscolaire	Accueil parascolaire	Direction générale	Accueil Familial	Accueil préscolaire	Accueil parascolaire	Budget conseillé 2026
Ogens	341	5'017	4'490	8'028	8.50 / hab.	4.77 / h	7.91 / h	9.42 / h	137'970

- **219 – Ecole obligatoire :** Le budget 2026 de l’ASIRE a été approuvé par le CODIR, et soumis au Conseil intercommunal le 30 septembre 2025. Le coût du scolaire lié à l’ASIRE, pour l’année 2026, réparti entre les communes, est de CHF 20'735'995. Le nombre total d’habitants répartis dans l’association est de 30'768. En francs par habitant, le montant de ce poste est de CHF 673.95, soit un total pour la commune de CHF 229'820 ; et comprend la totalité des coûts scolaires ( primaire, secondaire, classe de développement (CD), orientation scolaire et professionnelle (OSP) ainsi que les transports). Le coût des transports scolaires est budgété à CHF 186'000, qui est compris dans le coût global.

L’ASIRE souhaite également, au travers du préavis n°04/2025 et de la modification des ses statuts, que les communes reversent la part de la NPIV liée aux élèves pondérés, estimant que cette participation permettrait d’assurer une répartition financière plus juste entre les communes membres et une couverture adéquate des coûts scolaires. Cette demande vise à préserver un financement stable des infrastructures et des charges liées aux transports. Pour notre commune, cela représente un versement de CHF 99'860, duquel vient se soustraire un remboursement de CHF 50.70 par habitant, soit CHF 17'290.

## 3. CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISE

charges CHF 19'900 – revenus CHF 0

Ce poste regroupe les prestations communales destinées à soutenir la vie culturelle, les activités sportives et récréatives, ainsi que les charges liées à l’église conformément aux obligations en vigueur.

### 31 Héritage culturel

charges CHF 0 – revenus CHF 0

### **32 Culture, autres**

*charges CHF 9'000 – revenus CHF 0*

Un montant de CHF 5'000 est prévu au budget pour financer l'ensemble des manifestations organisées au village.

Dans ce poste figurent également les participations liées aux organisations à but non lucratif, à savoir l'ARGdV, le chemin des Blés ... pour un montant de CHF 4'000.

### **33 Médias**

*charges CHF 0 – revenus CHF 0*

### **34 Sports et loisirs**

*charges CHF 3'930 – revenus CHF 0*

La commune contribue aux activités sportives et de loisirs, dont la participation au Passeport Vacances, permettant aux jeunes d'accéder à des activités durant l'été. Pour 2026, la commune finance la participation de 20 enfants, à hauteur de CHF 60 chacun, représentant un montant total de CHF 1'200.

### **35 Eglises et affaires religieuses**

*charges CHF 6'970 – revenus CHF 0*

La commune a mandaté la société SPR afin de réaliser des traitements bi-annuels contre les mouches, mesures préventives et correctives visant à limiter les nuisances.

## **4. SANTE**

*charges CHF 0 – revenus CHF 0 – solde CHF 0*

### **42 Soins ambulatoires et sauvetage**

*charges CHF 0 – revenus CHF 0*

### **43 Prévention**

*charges CHF 0 – revenus CHF 0*

### **49 Santé publique, non mentionné ailleurs**

*charges CHF 0 – revenus CHF 0*

## **5. PREVOYANCE SOCIALE**

*charges CHF 5'250 – revenus CHF 0*

Ce poste regroupe les actions menées par la commune en faveur du bien-être social, du lien intergénérationnel et du soutien aux aînés. Il comprend des prestations non obligatoires mais fortement appréciées, visant à maintenir la cohésion sociale, encourager les rencontres et soutenir la qualité de vie des habitants.

### **52 Invalidité**

*charges CHF 0 – revenus CHF 0*

### **53 Vieillesse et survivants**

*charges CHF 4'200 – revenus CHF 0*

Un montant de CHF 3'500 est mis au budget, afin d'organiser une journée des aînés. Ce montant servira à couvrir les frais de transport, de restauration et d'organisation générale. Cette activité s'inscrit dans la politique communale de soutien aux aînés, visant à renforcer le lien social et les rencontres.

De plus, la commune finance la participation à Connaissance 3 (conférences, cours, séminaires, ateliers et visites culturelles/scientifiques ), l'Université des seniors du canton de Vaud.

#### **54 Famille et jeunesse**

*charges CHF 1'050 – revenus CHF 0*

Le coût par habitant de l'ARASPE s'élève à CHF 2.98. Pour notre commune cela représente un montant arrondi CHF 1'050.

#### **55 Chômage**

*charges CHF 0 – revenus CHF 0*

#### **56 Logements sociaux**

*charges CHF 0 – revenus CHF 0*

#### **57 Aide sociale et domaine de l'asile**

*charges CHF 0 – revenus CHF 0*

#### **59 Prévoyance sociale, non mentionné ailleurs**

*charges CHF 0 – revenus CHF 0*

### **6. TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS**

*charges CHF 68'670 – revenus CHF 960*

Ce poste regroupe les charges liées à l'entretien du réseau routier communal, à la sécurité du trafic ainsi qu'aux installations de signalisation et de communication publique. Ces prestations sont essentielles pour garantir la mobilité, l'accessibilité et la sécurité sur l'ensemble du territoire communal.

#### **61 Circulation routière**

*charges CHF 47'590 – revenus CHF 0*

Un montant de CHF 20'000 est budgété pour le déneigement et le salage des routes communales durant la saison hivernale. Dans ce poste figurent également les coûts liés à l'éclairage public et aux miroirs chauffants, pour un montant de CHF 5'200.

#### **62 Transports publics**

*charges CHF 20'210 – revenus CHF 0*

Le montant de CHF 20'210 représente la part de la commune, selon l'article 15 de la Loi sur la Mobilité et les Transports Publics (LMTP) : « Les communes participent à raison de 30% à la subvention d'exploitation ». De plus, la répartition entre communes du montant à charge d'une région de transport public est effectuée en tenant compte de la population de chaque commune et du coefficient de la desserte. La part des communes pour le Bassin 1 (Nord Vaudois – Vallée de Joux) est de CHF 11'632'335.

#### **63 Trafic, autres**

*charges CHF 0 – revenus CHF 0*

#### **64 Télécommunications**

*charges CHF 870 – revenus CHF 960*

Ce poste tient compte de l'entretien du téléréseau, ainsi que des rentrées liées aux abonnements.

## **7. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

*charges CHF 220'560 – revenus CHF 167'070*

Ce poste regroupe l'ensemble des charges liées à l'entretien des infrastructures communales, à la gestion environnementale et aux activités liées à l'aménagement du territoire. Il inclut notamment les trois secteurs autofinancés, qui disposent chacun de leur propre équilibre financier, à savoir l'approvisionnement en eau, le traitement des eaux usées et la gestion des déchets. Ces domaines doivent couvrir leurs dépenses par leurs propres recettes (taxes), conformément aux règles cantonales et au principe du pollueur-payeur.

### **71 Approvisionnement en eau**

*charges CHF 60'920 – revenus CHF 60'920*

À la suite des travaux réalisés sur le réseau d'eau, et du raccordement sur le réservoir de Bercher, la commune prévoit une augmentation du tarif de distribution à CHF 3.00 par m<sup>3</sup>, pour environ 19'000 m<sup>3</sup> distribués. Ce montant est fixé avec une marge de sécurité, en attente du décompte final des travaux. Il sera ajusté une fois les coûts définitifs connus.

Dès 2026, le service de l'eau devra couvrir un amortissement annuel de CHF 41'240, lié aux investissements réalisés sur le réseau ; le paiement des intérêts de CHF 8'620, relatifs au financement des travaux ; et environ CHF 5'000 pour les analyses d'eau obligatoires et les heures du fontainier (contrôles, maintenance, relevés).

### **72 Traitements des eaux usées**

*charges CHF 82'800 – revenus CHF 44'550*

Ce poste concerne le traitement des eaux usées, secteur qui, contrairement aux exigences légales, n'est toujours pas autofinancé. Les recettes (taxes) ne couvrent pas l'ensemble des charges d'exploitation, d'entretien et d'amortissement. Consciente de cette situation, la Municipalité travaille en collaboration avec le bureau d'ingénieurs RWB à la préparation d'un nouveau règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées. Ce document vise à garantir l'autofinancement conformément aux normes cantonales. Son entrée en vigueur est prévue pour 2027, après validation communale et cantonale.

Pour l'année 2026, plusieurs éléments ont été budgétés:

- *Entretien du réseau et des installations* : Un montant de CHF 10'000 est prévu pour le remplacement des diffuseurs d'air, une intervention nécessaire au bon fonctionnement du système d'aération et indispensable au traitement biologique des eaux.
- *Participation au pôle de déshydratation de Bercher* : La commune participe au fonctionnement du pôle de déshydratation de Bercher, sur la base d'une contribution de CHF 16.92 par habitant, pour un total estimé à CHF 5'800. Cette participation couvre le traitement des boues et les prestations intercommunales liées.

### **73 Gestion des déchets**

*charges CHF 45'100 – revenus CHF 45'100*

Ce poste regroupe les coûts liés à la gestion des déchets, incluant la collecte, le transport et le traitement. Pour 2026, aucun élément particulier ne modifie la structure habituelle du poste. Les charges restent conformes aux années précédentes et couvrent les prestations standards fournies aux ménages, dans le respect des exigences cantonales en matière de gestion des déchets.

## **74 Aménagements**

*charges CHF 10'000 – revenus CHF 6'000*

Ce poste couvre l'entretien des cours d'eau. Chaque année, la commune doit intervenir sur des travaux imprévus, dont la majorité est liée aux fortes intempéries (ruissements importants, mouvements de terrain, dégâts sur conduites ou regards...). Ces opérations sont devenues d'autant plus importantes que les épisodes météorologiques extrêmes sont plus fréquents, augmentant les risques de débordement et d'érosion des berges. Ces situations exigent des interventions rapides, ce montant assure ainsi la capacité de réagir efficacement. Pour 2026, un montant de CHF 10'000 est prévu afin d'assurer ces travaux urgents. Ces interventions sont subventionnées à hauteur de 60 % par la DGE-EAU.

## **75 Protection des espèces et du paysage**

*charges CHF 0 – revenus CHF 0*

## **76 Lutte contre la pollution de l'environnement**

*charges CHF 0 – revenus CHF 0*

## **77 Protection de l'environnement, autres**

*charges CHF 2'490 – revenus CHF 0*

Rien de particulier, les charges couvrent l'entretien courant du cimetière.

## **78 R&D protection de l'environnement**

*charges CHF 0 – revenus CHF 0*

## **79 Aménagement du territoire**

*charges CHF 19'250 – revenus CHF 10'500*

Une contribution de CHF 830 est versée au STI. Cette prestation couvre l'appui technique intercommunal, le conseil aux communes, l'accompagnement dans certaines procédures ainsi que la mise à disposition de compétences spécifiques. A cela s'ajoutent les dossiers de construction. Compte tenu des dossiers en cours et à venir, un montant d'environ CHF 10'000 a été prévu pour les prestations techniques (analyses et contrôles des projets, vérifications de conformité...). Ces montants sont refacturés intégralement aux propriétaires réalisant des travaux, sur la base du règlement des émoluments de la police des constructions.

L'amortissement du PACOM pour un montant de CHF 5'880, validé par le préavis n°03/2024, apparaît également dans ce poste.

## **8. ECONOMIE PUBLIQUE**

*charges CHF 18'430 – revenus CHF 1'500*

Ce poste regroupe les activités communales contribuant au développement économique local, à la gestion durable du patrimoine naturel et à la valorisation touristique du territoire. Il inclut notamment l'entretien forestier, les actions sylvicoles ainsi que les initiatives destinées à promouvoir l'attractivité de la commune et de sa région.

## **81 Agriculture**

*charges CHF 0 – revenus CHF 0*

## **82 Sylviculture**

*charges CHF 18'430 – revenus CHF 500*

Un montant de CHF 15'000 est budgété pour les prestations du triage forestier, incluant la planification, la surveillance sanitaire, l'encadrement technique et l'exécution des travaux prévus. À cela s'ajoutent un montant de CHF 1'500, consacré à l'entretien et aux interventions courantes, respectivement CHF 1'000 pour le refuge et CHF 500 pour les forêts.

## **84 Tourisme**

*charges CHF 0 – revenus CHF 1'000*

Le montant de CHF 1'000 correspond à l'encaissement des taxes de séjour, dont les dispositions sont précisées dans le règlement correspondant.

## **85 Industrie, artisanat et commerce**

*charges CHF 0 – revenus CHF 0*

## **87 Combustibles et énergie**

*charges CHF 0 – revenus CHF 0*

# **9. FINANCES ET IMPÔTS**

*charges CHF 563'680 – revenus CHF 1'418'320*

Ce poste regroupe l'ensemble des recettes fiscales et des mécanismes financiers qui constituent la principale source de revenus pour la commune. Il inclut les impôts des personnes physiques et morales, les droits de mutation, les parts cantonales, les péréquations, ainsi que diverses recettes financières. Ce poste représente l'élément le plus déterminant de tout le budget communal, car il conditionne directement la marge de manœuvre, la capacité d'autofinancement et la stabilité financière de la commune.

## **91 Impôts**

*charges CHF 18'200 – revenus CHF 827'830*

Selon l'estimation fournie par le Canton, les rentrées fiscales devraient connaître une légère augmentation en 2026, portée par l'évolution des revenus des contribuables et la stabilité démographique de la commune. Malgré cette tendance positive, la Municipalité souhaite une nouvelle fois rester prudente, afin de garantir une planification financière fiable et de se prémunir contre d'éventuelles variations économiques ou fiscales.

## **92 Conventions fiscales**

*charges CHF 0 – revenus CHF 0*

## **93 Péréquation financière et compensation des charges**

*charges CHF 527'210 – revenus CHF 535'180*

Le Canton a transmis le décompte prévisionnel de la péréquation pour l'année 2026, qui impacte le budget de la manière suivante :

- La charge liée à la « participation à la cohésion sociale », pour un montant de CHF 335'530, au poste 3621
- La charge liée à la « compensation des charges particulière des villes », pour un montant de CHF 191'680, au poste 3622. Ce montant est réparti à hauteur de CHF 157'191 pour la couche population et CHF 34'490 pour les déficits des lignes de trafic urbain.
- Les produits liés à la « péréquation des ressources » et à la « péréquation des besoins structurels », pour un montant de CHF 585'295, respectivement CHF 427'800 au poste 4621, et CHF 107'380 au poste 4622.

## **95 Parts aux recettes, autres**

*charges CHF 0 – revenus CHF 8'990*

Ce poste regroupe la part communale issue de la RFFA (réforme fiscale et financement de l’AVS, compensation fiscale bénéficiant aux communes), pour un montant de CHF 2'990, la participation sur les gains immobiliers, pour un montant de CHF 3'000, ainsi que la redevance versée par Romande Energie (redevance annuelle liée aux installation et à l’usage du domaine public), pour un montant de CHF 6'000. Ces recettes complètent les revenus fiscaux principaux.

## **96 Administration de la fortune et de la dette**

*charges CHF 18'270 – revenus CHF 46'320*

- **961 – Intérêts** : les intérêts des dettes, pour un montant de CHF 17'120, sont affichés de manière globale au poste 3401, puis ventilés par une imputation interne au poste 4940. Sachant que les dettes couvrent de nombreux investissements, il est malheureusement impossible d’affacter de manière précise les intérêts pour chaque poste d’investissement. Cependant, nous avons décidé d’appliquer, et ce de manière précise, les intérêts liés aux emprunts de la sécurité routière, ainsi que ceux liés au projet d’eau.
- **963 – Immeubles du patrimoine financier** : avec l’entrée en vigueur du MCH2, il est désormais nécessaire de distinguer le patrimoine administratif du patrimoine financier. Ce dernier comprend les biens détenus par la commune à titre de placement ou de valeur patrimoniale, tels que les terrains, immeubles de rendement, ou toutes autres biens qui pourraient être vendus sans compromettre une mission publique. Ces biens doivent générer un rendement et ne sont généralement pas amortis comme les biens administratifs. Cette distinction est centrale dans le MCH2 pour garantir la transparence, l’évaluation correcte des actifs et une gestion financière alignée sur leur finalité réelle. Dès lors nous retrouvons ici les rentrées locatives de l’ancienne école pour un montant de CHF 16'800.
- **969 – Patrimoine financier** : également inscrits dans le patrimoine financier, les locations des terrains agricoles sont budgétés dans ce poste, pour un montant de CHF 7'400.

## **97 Redistributions**

*charges CHF 0 – revenus CHF 0*

Rien de particulier.

## **99 Postes non ventilables**

*charges CHF 0 – revenus CHF 0*

Rien de particulier.

## Amortissements :

					2026				
Postes du bilan	Nb. Années amortissement	Année départ amortissement	Nb. Années restantes	Année fin amortissement	01.01	Amort.	Effectif	Invest.	31.12
Réseau d'épuration	30	2001	5	2030	123'896	24'779	24'780	99'116	
Routes	30	2001	5	2030					
Eclairage public	30	2001	5	2030					
Aménagement routier (Etude)	1	2021	0	2021					
Desserte forestière	1	2022							
Travaux amélioration sécurité routière	30	2023	27	2052	310'980	11'518	11'520	299'460	
Bâtiments et constructions à amortir (Eglise)	30	2018	22	2047					
Bâtiment "bureau administratif"	30	2018	22	2047	85'323	3'878	3'880	81'443	
Réseau d'eau potable	30	2001	5	2030					
Réseau électrique	30	2001	5	2030					
Téléréseau	30	2001	5	2030					
Raccordement réseau d'eau potable au réservoir de Bercher	30	2026	30	2055	1'237'000	41'233	41'240	1'195'760	
Assainissement éclairage publique et mise sous LED	1	2024							
Révision PGA	15	2024	13	2038	76'355	5'873	5'880	70'475	
Evacuation boues épuration Bercher	30	2013	17	2042					
					1'833'553	87'282	87'300	0	1'746'253

## Conclusion :

Nous pouvons cette année vous présenter un budget relativement équilibré, affichant un excédent de revenus de CHF 6'575.

Dans l'ensemble la situation financière de la commune est bonne, et nous pouvons continuer d'agir de manière indépendante et non contraignante, tout en maintenant notre politique d'investissements cohérente.

Finalement la Municipalité tient à remercier tout particulièrement sa boursière, Anne-Françoise Besson, pour son engagement tout au long de la transition vers le MCH2. Sa participation active à l'ensemble des formations, la mise en place du nouveau plan comptable ainsi que la préparation du budget 2026 ont largement contribué à la réussite de cette étape majeure.